

**MAIRIE DE
ST AGNAN EN VERCORS**

Code Postal : 26420

CONSEIL MUNICIPAL DU 20-06-2016

Présents : Christophe MORINI, Francis CHEVREUX, Yves BAUDRIER, Christine COTTIN, Valérie EYMARD, Marcel ALGOUD, Jacques L'HUILLIER.

Absents excusés : Nathalie DAMIDAUX (pouvoir à Yves BAUDRIER), Jean-François BOUVAT (pouvoir à Marcel ALGOUD).

A été nommée secrétaire de séance : Yves BAUDRIER

Approbation du procès-verbal du 23/05/2016

Approuvé à l'unanimité.

Date prochain conseil municipal : Lundi 11 juillet 2016 à 20h

Point sur les PODS

Claire Breton, invitée par le maire, fait un point sur le développement de son activité. Son retour est positif. Le relais des informations données par l'Office du Tourisme est très satisfaisant. Elle souligne fortement que le site est idéal sur plusieurs points, l'accès en est facile pour les usagers (il suffit de suivre la signalétique du parcours raquettes n°1) et il peut être accessible par les secours si nécessaire, tout en étant dans un cadre de nature (ou naturel) isolé.

Elle précise qu'une éolienne a dû être installée à quelques mètres d'un des PODS pour le rechargement de batteries électriques.

Christophe Morini explique que cette activité n'a pas encore trouvé son cadre juridique. Dans la procédure de modification du PLU, il est prévu de créer une zone NI où il sera possible d'implanter une activité de camping (max 6 emplacements) de façon à régulariser la mise en place de cette activité. Cette contrainte administrative passée, une convention sera signée entre la mairie, le prestataire et l'ONF. Il souligne que dans cette convention un point regardera les contraintes relatives à l'exploitation forestière et un autre par rapport à la période de chasse.

Remboursement GROUPAMA sinistre vol de la mairie

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement par l'assurance Groupama du sinistre suivant pour un montant de 4.577 € déduction faite de la franchise de 277 €.

Tarifs cantine scolaire

Le maire explique que le prix du repas acheté au collège a été augmenté par le Département au 01/01/2016 et est passé de 4,40€ à 4,62€. Un courrier du Département nous a indiqué qu'il devrait atteindre 6,50€ dans les prochaines années.

Christophe Morini précise que la commune continuera à participer financièrement à ce service qui est important et attractif pour notre village et notre école. Il rappelle que le service de cantine scolaire représente un investissement important pour notre collectivité et que le coût réel d'un repas (coût du repas acheté + agents mis à disposition du service) pour notre commune est d'environ 9,65 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer, à compter du 11 juillet 2016, le tarif suivant : Ticket à l'unité à 4,00 €/ Carte de 10 repas à 40,00 €

Yves Baudrier informe qu'il y a eu un contrôle dans les locaux de la cantine de la part des services sanitaires du Département. Un rapport sera envoyé.

Recrutement d'un emploi aidé à l'école

Le contrat de Jennifer Ferry se termine fin août et ne peut être reconduit.

Plusieurs solutions d'organisation ont été étudiées mais compte tenu des contraintes budgétaires de la commune et du devenir du temps périscolaire, la seule solution convenable est celle du recrutement d'un emploi aidé.

La municipalité décide donc de créer, pour l'encadrement des enfants dans le cadre de la garderie périscolaire, de la cantine scolaire, pour le soutien aux instituteurs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et pour du ménage dans les locaux de l'école un poste en Emploi Aidé CAE/CUI à raison de 20 heures par semaine, pour une durée de 12 mois (du 01/09/2016 au 31/08/2017).

Dotation Cantonale Patrimoine 2017

Rénovation du patrimoine - Eglise et lavoir de Rousset

Afin de pouvoir conserver le patrimoine communal, des devis ont été demandés pour rénover l'église et la toiture du lavoir du hameau de Rousset pour un montant total de travaux de 16.891,44 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2017.

Dotation Cantonale Patrimoine 2017

Aménagement du jardin de ville devant la mairie

La municipalité souhaite rendre attractif cet espace de loisirs vieillissant avec la mise en place de mobiliers urbains et d'une aire de jeux. Le montant de ces installations est de 4.788,70 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus élevée possible dans le cadre de la Dotation Cantonale 2017.

Amendes de police 2017

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enveloppe est attribuée à notre commune dans le cadre des amendes de police 2017. Cette subvention doit être utilisée pour des dépenses de mise en sécurité.

Comme évoqué lors du précédent conseil municipal, il est décidé d'aménager la traversée du bourg par la mise en place d'écluses par marquage au sol à chaque entrée du village et de panneaux signalétiques les réglementant.

Questions diverses

***Appel du maire au civisme :**

A la demande de Christophe Morini, il est retranscrit dans le compte rendu exactement ce qu'il a lu lors du conseil municipal.

« Comme vous le savez, il y a quelques mois, un habitant a porté plainte contre la commune pour discrimination et racisme. Une plainte classée sans suite, basée sur aucun fait en lien avec le racisme. Par ailleurs, j'ai assisté il y a 15 jours à un échange verbal où quelques mots ont fusé sur la voie publique avec au milieu, le mot : raciste !

Je veux, ce soir, à St Agnan, faire un rappel général à la Loi de la République.

J'en appelle, non pas au civisme mais cette fois ci, à la responsabilité de chacun.

S'échanger des noms d'oiseaux est une chose, s'insulter, est plus grave.

J'attire l'attention de chacun sur un point important :

En France, depuis fort longtemps, le racisme n'est pas une opinion, ce n'est pas un défaut, ce n'est pas une insulte, c'est un délit.

Etre raciste dans ses actes ou dans ses paroles est un délit puni par la Loi.

Si on accuse quelqu'un de racisme, car c'est une accusation, soit on a des preuves et on a le devoir de porter plainte, une plainte fondée sur des faits, soit on dit n'importe quoi et on commet une diffamation passible du tribunal correctionnel (jusqu'à 1 an de prison et 45 000 euros d'amende).

Je serais personnellement vigilant à ce que cette grave accusation de racisme ne soit plus employée à tort et à travers sur la commune».

* Fusion des Communautés de Communes du Vercors et du Pays du Royans

Pour faire suite à la proposition du Préfet de la Drôme proposant la fusion entre la communauté des communes du Vercors et la Communauté des Communes du Pays du Royans, les représentants intercommunaux des collectivités concernées ont décidé de délibérer de façon négative. Une délibération identique sera proposée à toutes les communes du Vercors et du Royans.

Christophe Morini précise que c'est une façon de montrer un désaccord commun quant à la non intégration de certaines communes de la CCBI (Rencurel-Châtelus-Pont en Royans) et de la Communauté des Communes du Massif du Vercors.

* Inauguration salle communale polyvalente

Christophe Morini se félicite de la réussite de cette inauguration qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse grâce à l'implication de chacun. Il remercie tout particulièrement Saint Agnan Animation qui a gentiment offert à tous le cochon grillé. Il propose de faire perdurer cette journée commune et mettant en place un « repas du village » toutes les années début juin.

* Repas des aînés

L'ensemble des participants était enchanté de ce moment de convivialité offert par le CCAS communal.

Christophe Morini a bien apprécié la suggestion de certains proposant de faire un repas pour les jeunes du village. A méditer.

* Bois – Forêts

Bois coupé plateau de Beure : Des travaux d'aménagements des pistes ont été réalisés sur le plateau de Beure et à ce titre du bois a été coupé. Marcel Algoud demande à Jacques L'Huillier d'estimer les volumes de façon à pouvoir mettre en vente le bois.

COFOR : Marcel Algoud a participé à l'assemblée générale qui s'est déroulée à Marignac. Le prix de vente du bois baisse de façon alarmante, environ 15%. Du coup il est conseillé aux communes de faire plutôt des ventes de bois façonné au chargeoir.

Piste forestière de Beure : Une inauguration a été faite le 17/06 en présence des propriétaires, de la commune, du CRPF et du PNRV.

Parc accrobranches : La rédaction d'un courrier à l'intention de l'ancien locataire du parc est en cours de rédaction par l'ONF. Il lui sera exigé de retirer les agrès qui n'ont pas été démontés dans le parc.

Valérie Eymard demande s'il ne serait pas possible de remettre en activité la tyrolienne. Cette éventualité sera étudiée par la CCV qui reprend le dossier relatif au stade de la Trompe.

Séance terminée à 23 h 30.